

Membres	23
Présent(s)	18
En audio/visioconférence	2
Représenté(s)	2
Quorum	16

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

- Présents au siège : Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Modeste BONTE, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Abdelaziz CHOUKRI, Monsieur Gérard CONRAD, Madame Virginie JACOB, Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Geneviève MANKA, Monsieur Bernard MATTER, Madame Nadia MONKACHI, Monsieur Rémy OSSWALD, Monsieur Patrice SCHOEPFF, Monsieur Laurent WALTER, et Madame Myriam JEMLI (Représentante du personnel),
- Présents en visio Monsieur Alexandre SCHNELL, Madame Lucette TISSERAND, Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67) et Monsieur Philippe LEGLIZE (Directeur de la Maintenance du Patrimoine)
- Absents et excusés : Monsieur Frédéric BERNHARD, Madame Anne BOUCARD (procuration à Monsieur Gérard CONRAD) et Madame Catherine JAEGLE (procuration à Monsieur Salah KOUSSA) et Monsieur Sébastien EHRET (Représentant de la société EMHA).
- Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Hélène THOUVIOT (Directrice du Développement et de l'Investissement), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur du Pôle Gestion Locative), Madame Betty AUFSATZ (Directrice de la Gestion Locative), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Madame Stéphanie HOCHART (Directrice des Ressources Humaines) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Le Conseil d'administration,
Vu les dispositions de l'article R2122-7 du Code général des collectivités territoriales
Vu les dispositions de l'article R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation
Vu le rapport du Directeur général
Délibère :

CA/2024/017 : Délégations de signature du Directeur général

1. D'autoriser le Directeur général à déléguer sa signature aux personnels d'encadrement nommément désignés et dans la limite des attributions des directions et des services pour :
 - les engagements financiers, bons à payer, paiements,
 - les marchés (passation/exécution)
 - les autres documents et actes administratifstels que figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.
2. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme